

Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2015

VILLE DE FLOURENS

Membres présents : Mme VIGNON, M. GRIGIS, Mme MERVILLE-COMET, M. GODARD, M. PRADEL, Mlle BONATO, Mme MUNICH, Mme ALZAGA, Mme PINEL, M. JORDAN, M. CHEVALLIER, M. MERVILLE, M. CORTES, M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme CAMUS, Mme FAURE.

Membres Absents : M. HAHN a donné procuration à M. GRIGIS et M. LANGLAIS a donné procuration à Mme VIGNON

Mme ABADIE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR session ordinaire

- Lecture et approbation de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2014
- Dissolution du syndicat de la Seillonne et transfert au syndicat de l'Hers
- Convention d'Etude pour le remplacement des chaudières de l'école maternelle et de la salle des fêtes
- Achat de modules pour le skate-park
- Adoption de la PFR (Prime de Fonction et de Résultat des cadres A de la filière administrative)

I/Lecture et approbation du PV du 2 décembre 2014

1ère délibération : adoption à l'unanimité de l'adhésion de la commune au CNAS au bénéfice des employés ;

2ème délibération : délibération adoptée pour la prime de fin d'année de 400 euros au prorata du temps travaillé et l'attribution de 156 euros de chèques Kadeos ;

3ème délibération : la consultation a été lancée concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ferme Ragou avec 17 voix pour et 2 contres de M. Fouchou-Lapeyrade et Mme Camus ;

4ème délibération : adoption à l'unanimité de la mise en place de 17 prises guirlandes pour un montant de 6 786 euros, sachant que la part restant à la charge de la commune est de 2 305 euros ;

5ème délibération : adoption à l'unanimité de l'achat d'un motoculteur pour les espaces verts de la société Sacré pour un montant de 2 833,33 euros HT ;

6ème délibération : adoption à l'unanimité pour la création d'un poste d'attaché en CDD à temps complet pour accroissement d'activité ;

7ème délibération : adoption à l'unanimité de l'Indemnité gardiennage de l'église et des cimetières de 474.22 euros.

8ème délibération : approbation à l'unanimité de la location salle des fêtes à 170 euros pour les résidents de la commune, 85 euros pour le personnel communal, avec une caution de 1 000 euros ;

9ème délibération approbation de la location du club-house à 80 euros, 40 euros pour le personnel communal et une caution de 500 euros avec 15 voix pour, 4 contre.

10ème délibération : adoption à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs d'inscription à la bibliothèque : 14 euros pour les résidents, 18 euros pour les étudiants, 21 euros pour les extérieurs à la commune ;

11ème délibération : adoption à l'unanimité pour la fixation des prix des photocopies qui n'ont pas changé, 30 centimes pour le format A4, 35 centimes pour le format A3

11ème délibération : adoption à l'unanimité pour l'admission en non-valeur présenté par le trésorier de Balma sont d'un montant de 182,99 euros et de 512,96 euros.

Mme VIGNON : Sachant que l'achat de deux sièges pour enfants est passé en fonctionnement.

Mme MERVILLE-COMET : ça passe en fonctionnement pour 145 euros TTC chacun et un siège plus sophistiqué passe en investissement pour environ 500 euros TTC.

Mme ABADIE : on devra les reporter pour le budget 2015.

Mme VIGNON : Nous allons approuver le PV : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

II/ Dissolution du syndicat de la Seillonne et transfert au syndicat de l'Hers

Présentation de monsieur Fouchou-Lapeyrade

Toutes les communes se sont mises d'accord pour dissoudre le syndicat de la Seillonne et pour que le syndicat de l'Hers reprenne à sa charge la dette des communes. Le syndicat de l'Hers a indiqué qu'il reprenait les dettes, à charge des communes de rembourser au syndicat de l'Hers en fonctionnement au lieu de la rembourser à la Seillonne. C'était la seule solution.

Mme VIGNON : ce n'était pas dans ses attributions je crois au départ d'accepter cela.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : non, c'est le préfet qui a pris la décision. Par contre, je suis étonné qu'il n'y ait pas la délibération dans la convention.

Mme VIGNON : oui, c'est ce qu'on nous a envoyé uniquement.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : mais madame la trésorière publique devait faire une délibération financière parce qu'elle était présente. Là, nous avons uniquement la dissolution. Il y a un problème

de remboursement de l'emprunt, les échéances étant au mois de mai... il manque les modalités de remboursement à l'Hers.

Mme VIGNON : je vais suspendre le conseil pour vérifier dans mes mails.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : nous devons accepter la dette pour délibérer.

Mlle BONATO : puisque je n'étais pas présente lors de la dernière réunion, j'aurais aimé savoir quelle était la part de chaque commune.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : je n'ai pas mes dossiers mais cela a été voté à l'unanimité. Je pensais que la trésorière publique avait envoyé la délibération d'autant qu'il y avait urgence pour payer la dette. Nous avons à payer avant le mois de mai.

Mme FAGET : il n'y a pas les montants mais c'est noté.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : c'est le montant classique, ça n'a pas changé.

Mme VIGNON : je n'ai rien donc on ne vote que la dissolution.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : on ne vote que la dissolution mais il y a un problème de paiement

Mme VIGNON : je n'ai pas ces documents...

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : c'est la dame qui a remplacé monsieur Potier

Mme ABADIE : c'est madame DURUT

Mme VIGNON : elle est occupée en ce moment cette dame. Souhaitez-vous qu'on le lise ensemble ou est-ce que ça vous suffit comme ça ? C'est une manipulation administrative... sachant qu'à terme, le syndicat de l'Hers sera repris par Toulouse métropole. Nous allons transférer petit à petit la dette. Je vous propose d'accepter la dissolution de ce syndicat : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : il faut voir avec le trésor public quand même, il y a un problème. La trésorière s'était engagée le 11 décembre à nous le donner avant la fin de l'année.

Mme MERVILLE-COMET : donc nous reportons le transfert ?

Mme VIGNON : non, c'est transféré.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III/ Convention d'Etude pour remplacement des chaudières de l'école maternelle et de la salle des fêtes

Présentation de Mme VIGNON

Nous avons étudié trois devis pour le remplacement des chaudières et nous avons été alertés par monsieur Cortès qui nous indiquait que tout n'avait pas été placé dans le coût d'étude surtout concernant le règlement de consultation. J'ai appelé l'AD-REM qui a intégré dans son devis le règlement de consultation. Je vous invite à voter en ce sens, le prix est le même c'est le plus compétitif. Ce monsieur va travailler en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage puisque nous n'avons pas les compétences pour le faire. Il va étudier tous les rapports énergétiques élaborés suite à la demande de la municipalité précédente et nous proposer des solutions que nous pourrions étudier ensemble et notamment à la commission travaux. Je lui ai demandé de se rapprocher d'Anne-Laure Bonato, qui, en tant qu'ingénieur environnement a peut-être des solutions intéressantes à proposer. De mémoire, on a mis 35 000 euros au budget pour cette chaudière. L'idée est d'avoir une bonne chaudière qui fonctionne sans dépasser notre budget. Il a évalué le prix de la chaudière pour l'école maternelle d'un montant de 15 000 euros environ et nous ferons un marché ensuite. Je mets au vote cette convention pour l'AMO : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

IV/ Achat de modules pour le skate-park

Présentation de M. Grigis

On l'avait évoqué lors du dernier conseil municipal puisque madame Camus souhaitait savoir où ça en était. Cela a suivi son cours. Vous avez les documents pour différencier les anciens modules des nouveaux.

Mme VIGNON : c'est nettement mieux, on voit tout de suite la différence !

M. GRIGIS : les six nouveaux modules sont en gris. Et les roses sont ceux qui existent actuellement, sachant qu'on ne voit pas un des modules, c'est un plateau avec une marche supplémentaire que vous voyez sur le muret. C'est possible de mettre les nouveaux modules au même niveau que les anciens mais par rapport à la sécurité, il vaut mieux les laisser tels qu'ils sont proposés sur le visuel. Sinon les trois marches seront plus importantes, entraînant un décalage en haut avec la rampe, d'où des risques d'accidents. Il vaut mieux le laisser à cette hauteur-là sachant que le décalage permet également aux skates ou aux rollers de l'utiliser. Sur les trois devis, on s'était fixé en commission sur le devis de KASO qui était en dessous de 15 000 euros HT. Les autres prestataires contactés sont un petit peu plus cher. Je vous propose de rester sur KASO qui n'est pas le leader en la matière mais ils sont leaders sur ces modules-là. Aujourd'hui, les skate-parks sont fait en dur sauf que cela coûte excessivement cher : il faut compter quatre fois plus cher pour le même projet en béton. L'avantage est que l'on peut réutiliser les modules existants puisque les prestataires se proposent de réinstaller et ils engagent leur garantie sur ces modules-là.

Mme FAURE : en déplaçant les modules existants ?

M. GRIGIS : oui. Sur le plan que vous avez, les modules sont décalés vers le parking et la route, puisque la bande roulante la moins abimée est de l'autre côté. Le but est donc d'utiliser cette bande roulante et d'éviter d'avoir trop de reprises à faire sur le sol. Sachant que pour fixer nos modules actuels, il faudra décaisser – c'est l'entreprise choisie qui le fera- et faire un béton plus posé. Puisque le béton actuel ne permet pas de maintenir les parties métalliques des modules, à chaque fois, toutes les vis sautaient. Il faut un béton plus dosé pour que cela tienne. Cela sera fait par nos ateliers municipaux.

M. JORDAN : Il n'y a pas le raccord entre les anciens modules et les nouveaux ?

M. GRIGIS : si, ils posent et ils font le raccordement.

M. JORDAN : si on veut enlever les anciens modules, ce sera eux qui le feront ou il faudra faire appel à une société ?

M. GRIGIS : Oui, ils reposent les anciens modules encore en état...

M. JORDAN : Les modules sont en état mais pas le sol

Mme VIGNON : le problème c'est le sol.

M. GRIGIS : c'est nous qui allons reprendre les parties métalliques à fixer, cela sera effectué en régie. Ils vont nous indiquer l'emplacement adéquat et les dimensions du béton à recouler, pour pouvoir ensuite fixer.

M. JORDAN : on en avait déjà parlé il y a quelques mois, je préférerais que ce soit des techniciens qui le fassent plutôt que des ouvriers de la commune. C'est assez délicat pour reprendre le petit balancier du bas pour monter sur le skate.

M. GRIGIS : ce ne sont nos employés à nous qui vont installer les modules...

M. JORDAN : je comprends mais il y a plusieurs pièces qui sont défectueuses...

M. GRIGIS : ça, ils le reprennent

M. JORDAN : on en est sûr ?

M. GRIGIS : ils le reprennent quand ils le réinstallent. Puisque cette pièce ajoutée ne fait pas partie du bloc module.

M. CORTES : je pense que la remise en état doit rester à la charge de la commune

M. GRIGIS : oui, le module dans sa globalité car c'est cette partie-là qui permet de fixer le module sur le sol et ce sont eux qui s'en chargent.

M. JORDAN : par exemple, si on prend celui-ci qui est tel quel, à part ici la sécurité...

Mme MERVILLE-COMET : Il y a marqué montage et fixation des modules existants

M. GRIGIS : ce sont eux qui vont le reprendre puisque ça fait partie de la fixation...

M. JORDAN : parce que c'est très délicat comme pose...

M. GRIGIS : je peux demander que ce soit précisé quel que soit le prestataire qu'on va choisir...

M. JORDAN : oui, parce que dans le bâtiment il faut que ce soit indiqué. C'est une petite pièce mais c'est très compliqué à fixer, d'autant qu'ils ne sont pas fixés sur l'ancien

M. GRIGIS : effectivement, c'est ce qui pose problème sur nos modules actuels

M. JORDAN : ce qu'il faut voir après, c'est l'agrandissement du terrassement. Ça va être assez long puisqu'il faut aller décaisser...

M. GRIGIS : non, justement. Le plan c'est le skate-park et le plateau tel qu'il existe. Ce n'est plus prévu, le projet a été revu et validé pour que tout reste sur le plateau actuel. Et qu'éventuellement, on puisse par la suite envisager d'autres évolutions. Au départ, il était question d'agrandir le plateau afin d'ajouter des modules parce que ça correspondait au plan que les jeunes avaient élaboré. Sauf que les concepteurs, Urban Park, ont trouvé cette nouvelle configuration pour coller aux exigences des jeunes. Ce qui nous permet ensuite de garder de la place.

M. JORDAN : c'était juste pour savoir qui se chargeait de ça parce que c'est compliqué

M. GRIGIS : je demanderai de préciser qu'il s'agit de cette partie-là, la partie basse.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : c'est le bas des rampes qui pose problème, les parties roses existantes, donc ce n'est pas un marché. Le problème c'est le bas des rampes à cause des vis qui ne tiennent pas

M. GRIGIS : c'est ce dont on parle depuis tout à l'heure monsieur Fouchou.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : justement, la question est de savoir si la personne qui vient installer le module va se charger de cette partie délicate

M. GRIGIS : la réponse est oui, puisque ça fait partie du passage sur la fixation qui est dans le devis et je m'engage une précision à ce niveau-là. On la vote et si cette partie n'est pas prévue, on l'annulera si vous êtes d'accord. Il commence à y avoir urgence car cela fait un moment que le skate-park est fermé et ce serait bien que les jeunes puissent en profiter au printemps. Je ne sais ce que vous en pensez, on peut repousser à l'été prochain mais je peux avoir la réponse rapidement, ce n'est pas un détail puisqu'il s'agit de sécurité.

Mme VIGNON : la mise en œuvre prendra beaucoup de temps ?

M. GRIGIS : il faut compter un mois et demi pour la fabrication des modules et une semaine pour la pose. Sachant qu'il faut qu'ils viennent avant pour que l'on puisse renforcer le sol en régie.

M. JORDAN : on refait la surface du sol ?

M. GRIGIS : Ce n'est pas prévu de refaire la surface puisque le fait de déplacer les modules vers la route permet de récupérer de l'espace, il y a juste le nouveau plateau qui est rajouté au niveau de la fissure.

M. JORDAN : en pose c'est rapide, c'est la fabrication qui est plus longue.

Mme VIGNON : est-ce que les jeunes sont contents ?

M. GRIGIS : j'ai vu leur porte-parole, il a diffusé les plans aux jeunes et je l'ai recontacté, cela a été validé auprès des jeunes. Il leur tarde, parce que malgré l'interdiction, il y en a qui viennent quand même. C'est à nous, au niveau réglementation, de mettre un panneau indiquant que les enfants sont sous la responsabilité des parents ou il doit y avoir un adulte en-dessous d'un certain âge, et au-delà c'est en accès libre, comme les aires de jeux qu'il peut y avoir au lac, avec une tranche d'âge à respecter, c'est sous la responsabilité des parents.

Je vous propose l'entreprise KASO.

Mme VIGNON : je vous propose d'accepter cette société, de façon à ce que nos jeunes puissent très vite patiner ou skater, ou je ne sais quoi encore...

M. GRIGIS : Ces nouveaux modules seront adaptés pour tout type d'utilisation

Mme VIGNON : En roller,

M. GRIGIS : En trottinette

Mlle BONATO : Faire du vélo non ?

Mme VIGNON : On n'a pas tellement de BMX ici.

Pour l'achat de ces modules, qui est contre, qui s'abstient, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV/ Adoption de la PFR (Prime de Fonction de Résultat des cadres A de la filière administrative)

Présentation de Mme VIGNON

A ce propos, j'ai le plaisir de vous présenter Nathalie Ayzac, qui est le membre du public et qui va occuper le poste en CDD d'adjointe à la secrétaire de mairie et qui, si elle réussit ses tâches, occupera le poste de madame Abadie lorsqu'elle partira. Nathalie est attachée, elle se présentera à vous pour

vous présenter son parcours. Monsieur Cortès a fait partie du jury de sélection puisque c'est le centre de gestion qui a organisé ce recrutement de façon brillante d'ailleurs. Je la laisserai prendre la parole à la fin du conseil municipal. En tous cas, puisqu'elle est attachée et madame Abadie est cadre A, une nouvelle prime a été mise en place par le gouvernement. Les primes habituellement données aux cadres A sont remplacées par une seule prime, la PRF. Madame Merville-Comet a préparé un exposé à ce sujet.

Présentation de Mme MERVILLE-COMET

La PFR va venir remplacer l'IEMP et l'IFTS. C'est une prime globale en deux parties : une partie liée aux fonctions et une partie liée aux résultats et à la manière de servir. Sur la part liée aux fonctions, pour un poste d'attachée de secrétaire de mairie, c'est une base de 1 750 avec un coefficient minimum de 1 et un coefficient maximum de 6, sur la part liée aux résultats, nous sommes sur une base de 1 600 avec un coefficient minimum de zéro et un coefficient maximum de 6. Ce vote permettra lors des entretiens annuels de fixer les coefficients. On vote d'emblée pour les coefficients minimum et maximum pour ne pas avoir à refaire de délibération par la suite.

Mlle BONATO : j'ai une question, je ne sais pas ce qu'est le coefficient maximum

Mme MERVILLE-COMET : on a un montant de base qui est par exemple 1 750. Avec un coefficient de 1, on va multiplier le montant par le coefficient, et on versera de manière annuelle ou mensuelle ce montant-là. Pour l'instant, il est décidé de le laisser de manière mensuelle, pour ne pas toucher au salaire de madame Abadie au mois, et on verra si on le passe de manière annuelle l'année prochaine.

Mme VIGNON : ça peut être annuel, ou encore semestriel...

Mme MERVILLE-COMET : petite précision, le comité technique aura lieu le 23 février 2015, j'ai appelé la préfecture, le contrôle de légalité qui nous a confirmé son accord pour passer cette délibération bien que le comité technique n'a pas donné son avis. Nous pouvons le faire dès aujourd'hui, pour éviter, et pour madame Abadie et pour madame Ayzac, de devoir attendre le mois de mars pour avoir ce montant-là sur leurs bulletins. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. CORTES : oui j'ai des questions techniques. On vote pour un coefficient minimum et maximum. Il y a une part liée à la fonction qui est plutôt stable et une part liée au résultat qui peut être variable.

Mme MERVILLE-COMET : qui sera fixé lors de l'entretien. On déterminera le taux maximum que l'on souhaite allouer ; si les objectifs sont atteints sur cette période, on donne ce montant, si les objectifs ne sont pas atteints, il est modulé en fonction de ce taux maximum.

M. CORTES : cela veut dire que c'est madame le Maire qui a toute latitude pour moduler dans la fourchette que l'on vote ce soir.

Mme VIGNON : oui et non. Dans la nouvelle loi, c'est le N+1 qui va faire les entretiens. Le maire sera présent mais c'est la secrétaire de mairie qui fera passer les entretiens annuels des employés qui sont sous sa responsabilité.

M. CORTES : oui mais pour les cadres A, c'est-à-dire la secrétaire de mairie et l'attachée, le N+1, c'est vous.

Mme VIGNON : oui c'est exact.

M. CORTES : donc c'est vous allez décider du coefficient sur la part affectée aux résultats.

Mme VIGNON : nous allons parler ensemble de la partie fonction et de la partie résultat. Je pense qu'il est plus intéressant de faire un coefficient réduit sur la fonction et plus important sur le résultat. On peut imaginer un tiers/deux tiers, et lors des entretiens, on verra en fonction des résultats atteints, mais nous ne sommes pas le privé, ce ne sont pas des objectifs inatteignables.

Mlle BONATO : ces objectifs ont été fixés ?

Mme VIGNON : pas encore.

M. CORTES : pour être pratique et concret, quelle prime vont-elles toucher au mois de janvier ? C'est pour elles aussi parce que là j'avoue que je ne comprends pas bien.

Mme VIGNON : on en a parlé avec le centre de gestion, nous allons mettre un niveau pour que leurs salaires soient identiques. Dans le cas de madame Ayzac, il a été convenu de la reprendre au salaire qu'elle avait préalablement. Elle touche en net, primes incluses, de 2 600 euros net. On va monter le niveau de la PFR, de manière à ce qu'elle touche le même salaire qu'au préalable. Idem pour madame Abadie. Son salaire en net est entre 2 900 et 3 000 euros environ, donc nous allons nous débrouiller pour que ça reste le même.

Mme MERVILLE-COMET : sachant que l'on peut avoir d'autres différences selon...

M. CORTES : oui, c'est un arrêté personnel qui fixe le taux.

Mme VIGNON : exactement. Ça sera un petit peu plus clair l'année suivante, puisqu'on aura un attaché et puis les objectifs seront clairement définis. C'est extrêmement difficile à ce jour de définir les objectifs alors que l'on détermine le poste de Nathalie. Quand on aura travaillé ensemble, on saura clairement par exemple en termes de suivi de formation du personnel, de communication auprès des services, de préparation des conseils municipaux si les objectifs ont été atteints, ce ne sont pas des objectifs chiffrés.

M. CORTES : donc cela veut dire que c'est cet élément-là que vous modulerez à l'issue de l'entretien annuel.

Mme VIGNON : exactement. Avec le système d'un tiers/deux tiers, elle aura 100%, ou encore 80%. Cela me semble assez juste sachant que ce poste est fondamental, qu'il est nécessaire que les objectifs soient intégrés. Ça me paraît important. D'ailleurs, tous les agents seront soumis aux objectifs puisque c'est la nouvelle loi. C'est le N+1 qui fera le rapport des objectifs, l'année suivante.

M. CORTES : tous les agents ne sont pas soumis à des objectifs.

Mme MERVILLE-COMET : normalement oui. Ça devrait être le cas. C'est un taux maximum que l'on vote au conseil, qui devrait être modulé selon les objectifs.

M. CORTES : en conseil, on peut aussi augmenter le taux global.

Mme VIGNON : Absolument.

Mme MERVILLE-COMET : sur les délibérations, il y a un taux maximum. En parlant sous contrôle de madame Abadie et de Nathalie, l'IEMP est en fonction des résultats. Parce qu'aujourd'hui, l'IAT est une prime fixe mais l'IEMP est en fonction des résultats, c'est une manière de servir. Donc ça voudrait dire que la personne qui ne ferait pas son travail selon nos attentes pourrait ne pas avoir l'IEMP.

M. CORTES : et vous allez fixer une grille d'évaluation ? Avec des objectifs à atteindre ?

Mme MERVILLE-COMET : le centre de gestion nous a indiqué que toutes les primes vont être refondues dans un avenir assez proche. Pour l'instant c'est un peu prématuré de s'avancer là-dessus...

Mme VIGNON : si cela vous intéresse, je peux vous envoyer les nouvelles grilles qui nous ont été envoyées par rapport à la notation générale. En revanche, c'est très précis, point par point. C'est un entretien complet et là on tombe dans le système privé.

Mme MERVILLE-COMET : on fait un point sur le travail de l'agent.

Mme VIGNON : ... sur ses désirs, sur les formations qu'il peut avoir pour répondre à ses désirs. Sur ses éventuelles faiblesses, les points à améliorer, les bons points. On fera passer un exemplaire à monsieur Cortès, c'est très intéressant.

Mme MERVILLE-COMET : est-ce qu'il y a d'autres questions, sur les primes ?

M. CORTES : c'est mis en place en janvier, c'est ça ?

Mme MERVILLE-COMET : oui

Mme FAURE : madame Ayzac a commencé le 1^{er} janvier ?

Mme VIGNON : non, c'est son premier jour aujourd'hui, elle commence fort, par un conseil. Je vais passer au vote pour l'adoption de cette prime : qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme VIGNON : il n'y a pas de questions diverses, avez-vous d'autres questions ?

Mme CAMUS : moi j'ai une question sur un autre sujet. Nous sommes passés en métropole au 1^{er} janvier, il y a une compétence sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations, et je voulais savoir quelles étaient les conséquences sur Flourens et sur le lac.

Mme VIGNON : je vais vous expliquer une information que je n'ai pas en totalité. Avec les événements de Charlie hebdo, nous avons une grosse journée sur le passage à la métropole qui avait lieu mercredi. Cette réunion a donc été annulée, une prochaine réunion aura lieu dans une quinzaine de jours. Nous allons avoir une grosse réunion avec madame PLAS, qui s'occupe de tout ce qui concerne l'eau. On a discuté avec elle de ce qu'ils savaient faire. Il y a une compétence qui est connue, c'est celle de la Ramée, ils ont déjà curé, ils ont déjà travaillé les berges, etc. Nous souhaitons travailler avec eux rapidement concernant notre lac et le curage des bras. Je tiens à vous dire à ce sujet que le rapport de la digue ne m'a pas encore été présenté et que nous aurons le résultat théoriquement le 22 janvier. Suite à ce rapport, on va essayer de grouper les commandes, il faut profiter de la présence des camions sur la digue pour effectuer le curage des bras. Nous avons repris tous vos dossiers, le travail de Monsieur Gonzales qui étaient très intéressants puisque vous aviez étudié le mouvement des boues, etc. On va apporter ces dossiers à Toulouse métropole pour leur demander s'il y a des solutions intelligentes et pas trop coûteuses pour curer les bras du lac. Toulouse métropole nous a dit que c'était une très bonne idée de commencer le travail et qu'ils seraient là en 2016 puisque cette compétence n'intervient qu'à cette date. Il existe une très lourde procédure concernant le curage des boues, elle est fastidieuse, longue et compliquée si on dépasse 3 000 m³ de boue. La solution du formulaire SH1 nous permettrait de curer un bras, donc moins de 3 000 m³ sans passer par une procédure qui durerait un an. L'idée est de curer un bras en 2015, donc moins de 3 000 m³ et l'année suivante, en 2016, le deuxième bras par Toulouse Métropole. L'idéal serait de faire le curage d'un bras en décembre 2015, et d'enchaîner début 2016 ainsi on a une procédure par an en SH1. Toulouse métropole va nous aider pour faire cela. Ce qui permettrait d'éviter des coûts d'études, etc. Pour les boues, il y a plusieurs possibilités : la première est de curer et d'évacuer en trouvant un endroit, par exemple un agriculteur. Mais il y aurait peut-être une autre solution, qui est envisagée par le comité consultatif, qui travaillerait avec Toulouse métropole : cela serait de fixer les boues sur les berges pour les récupérer. Vous avez remarqué que les arbres sont tout à côté des berges ; elles ont été rognées par les vagues. L'idée serait de récupérer les boues si elles sont saines, on les plaque à la presse le long de la berge et on la replante de façon à ce qu'on puisse remarcher dessus et on la fixerait à l'aide d'un empierrement sur le bas en compressant les boues. C'est une technique qui a été souvent utilisée et qui serait extrêmement économique puisqu'on n'aurait pas à sécher les boues, les transporter je ne sais où.

Mlle BONATO : Elles auraient séchées de toute façon le long des berges.

Mme VIGNON : c'est cela, on pourrait ensuite aménager en plantant des roseaux, etc. Ça, c'est une première chose, l'autre point à travailler avec Toulouse métropole est l'oxygénation du lac puisque le but est de faire de la prévention pour ne pas se retrouver dans la même situation dans 20 ans.

Il y a deux points : penser au ré-ensablement, et pour ce faire, il est important de minimiser les apports de boue venant du lotissement du Sentier du lac parce que nous avons un fossé mère. Sur la carte IGN c'est un ru, mais ce n'est un ru en soi, c'est un fossé mère, qui, à chaque fois qu'il pleut, ramène des tas d'alluvions, d'herbes, dans le lac. Il va falloir trouver un système pour limiter ces apports en sédiments, en alluvions, etc. Second point, il va falloir également minimiser les apports en boue sur les

pluviaux qui sortent vers le lac. Là ce n'est pas trop difficile puisque l'idée est de récupérer par des filtres, la boue ; ça c'est possible. Toulouse métropole pourra nous aider également à quantifier les sédiments, les apports grâce à des études. Ensuite, quoi d'autre Anne-Laure ?

Mlle BONATO : faire des travaux en conséquence. Savoir d'où vient la principale source de sédiments, de boue et ensuite voir le bac de rétention.

Mme VIGNON : l'alevinage, oui, le bac de rétention...Faire des travaux supplémentaires pour l'oxygénation...

Mme VIGNON : évacuer la boue qui est dedans, ceci dit, il ne faut pas supprimer ce bac de rétention, et j'avais évoqué le problème de l'oxygénation de l'eau. La turbidité du lac vient du fait que le lac n'est pas oxygéné. Il n'y a pas de flux, nous n'avons pas de rivière, de flot qui alimente ce lac. L'eau est donc pseudo-stagnante. L'idée serait de créer en amont lorsque l'eau arrive, comme des mini-cascades, et l'eau sera très oxygénée. A terme, les bras curés, les berges avec des filtres affines pour empêcher les alluvions de descendre, plus les roseaux qui filtrent l'eau, vont aider l'eau à s'éclaircir – je n'ai pas dit qu'elle serait plus saine- mais elle va s'éclaircir. Voici ce qui est ressorti de toutes les réunions que nous avons eu.

Mme CAMUS : est-ce que Toulouse métropole participe financièrement à tous ces travaux ?

Mme VIGNON : lorsqu'ils auront cette compétence, ils auront la pleine charge du lac. C'est pourquoi ils nous demandent de commencer à travailler sur cette problématique parce leur urgence ne sera pas forcément le lac de Flourens. De ce fait, on va essayer d'avancer sous couvert de techniciens, main dans la main avec Toulouse métropole.

Deuxième point, ils vont avoir la compétence des cimetières, c'est une bonne nouvelle parce que certaines communes commencent déjà à demander de bitumer les allées centrales de leur cimetière. Nous allons donc nous mettre sur la liste très vite, et il semblerait que cela ne soit pas pris sur l'enveloppe locale, donc il y aurait une somme allouée au cimetière ; ça sera un vrai plus si on peut bénéficier de cette aide. Quant au SDHEG, au départ, Toulouse métropole devait prendre en charge l'électricité mais il n'y a pas eu d'accord. J'ai reçu une lettre de Jean-Luc Moudenc qui dit que la compétence de l'électricité devrait voir le jour en juin 2015 si tout le monde se met d'accord, pour l'instant, on n'en sait pas plus.

Mme FAURE : concernant le magazine Regards sur Flourens, nous sommes plusieurs à ne pas l'avoir eu.

Mme VIGNON : oui, je sais.

M. FOUCHOU : surtout pour le calendrier des déchets.

Mme VIGNON : on va le repasser ce calendrier.

Mme CAMUS : comment ça se fait que certaines personnes n'aient pas eu le Regard ?

Mme VIGNON : je vais vous l'expliquer, je suis là pour ça. Il nous semble que ce n'est pas le rôle de Rachid Bouhamid et Philippe Boreillo, les policiers municipaux, de distribuer le Regards. Donc nous avons testé Médiapost, qui coûte 280 euros et qui distribue dans toutes les boîtes aux lettres – 781- avec des exemplaires supplémentaires. Ils nous ont assuré que le service était parfait. On s'est rendu compte que toutes les boîtes où il y avait Stop-pub n'ont pas eu le Regards.

Mme CAMUS : moi j'ai stop pub sur ma boîte aux lettres et pourtant j'ai eu le Regards.

Mme VIGNON : vous savez ce que c'est. Médiapost sous-traite pour mettre dans les boîtes mais quand on ne contrôle pas les gens, ils font ce qu'ils veulent. Ils nous ont dit dans un premier temps qu'ils ne l'avaient pas mis dans les stop-pub, on leur a donc renvoyé des exemplaires pour qu'ils les mettent. Là-dessus, on s'est rendu compte que des gens n'avaient pas le stop-pub sur leur boîte aux lettres mais n'avaient pas eu le Regards. Donc on a testé ce service mais je peux vous assurer que nous n'allons pas le refaire, il fallait l'essayer pour le savoir. Donc je pense qu'il serait intéressant de demander à des petits contrats comme les jeunes de l'animation de mettre dans les boîtes aux lettres, j'en ai parlé à Mehdi qui m'a dit que ça intéresserait les jeunes. De toute façon, payer les policiers municipaux, Médiapost ou les jeunes qui ont des petits contrats, c'est pareil.

M. CORTES: pour Rachid et Philippe c'est compris dans le mois.

Mme VIGNON : c'est cher à l'heure.

M. CORTES : c'est un autre débat parce que pendant qu'ils faisaient la distribution, ils avaient d'autres fonctions. Vous avez organisé la distribution comme vous le souhaitez, visiblement ce n'est pas optimal.

Mme VIGNON : ça c'est certain, on ne va pas dire le contraire, il ne faut pas nier l'évidence. C'est un pseudo échec, mais relatif parce que nous allons pouvoir le rattraper. On va demander à plusieurs personnes avec un roulement pour que tout le monde ait quelques heures en plus. Sachant que nous sommes plus sûrs que cela sera fait. Si vraiment, nos propres agents n'arrivent pas à gérer ça, je trouverais ça dommage que ce soit la police municipale qui refasse la distribution. Mais je suis d'accord avec vous, cela n'a pas fonctionné.

M. CORTES : il ne faut pas voir le fait que la police municipale ne fait que de la distribution. Ils exercent aussi derrière une mission de surveillance, etc.

Mme VIGNON : mais suite à la discussion que j'ai eue avec Philippe...

M. CORTES : oui, mais avec Rachid vous n'auriez peut-être pas eu la même.

Mme VIGNON : Si, mais avec Rachid, je le sais, il est toujours disponible, je m'entends très bien avec lui, comme tout le monde d'ailleurs. Rachid dit qu'ils font de la surveillance en même temps. Mais vous le savez, il y a un problème avec Philippe, ça coince de son côté. On avancera, on va s'améliorer.

M. GRIGIS : Quand Rachid fait de la distribution ou de l'affichage, il nous rend service, mais il fait ça pour nous faire plaisir, il estime quand même que ce n'est pas sa fonction. Même si à côté de ça, il a une mission de surveillance, il rencontre les gens...

Mme VIGNON : de toute façon maintenant on va passer aux fiches de poste.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : sans parler des fiches de poste, dans l'esprit d'avant, quand les policiers municipaux faisaient la distribution, ils faisaient de la présence sur le territoire, ils étaient visibles. C'est dommage qu'ils pensent qu'ils ne faisaient que de la distribution. L'idée était qu'ils soient présents sur le territoire tout en étant au bureau, de se faire voir aussi, c'est important.

Mme VIGNON : on veut qu'ils soient sur le territoire aussi mais en tant que policiers municipaux différemment.

Mme MERVILLE-COMET : ils y sont là, ils accompagnent les enfants à l'école, le PEDT, ils les accompagnent et viennent les récupérer.

M.CORTES : il y avait une logique.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : qu'ils ne retiennent que la distribution, au départ ce n'était pas ça.

Mme VIGNON : oui, Rachid me l'a dit.

Mme CAMUS : l'autre fois, vous nous aviez expliqué que Flourens était marraine du régiment de soutien de combattants, je voulais savoir concrètement ce que ça veut dire pour la commune.

Mme VIGNON : je vais vous expliquer le contexte. J'ai été invité comme tous les maires au régiment de soutien de combattants avec monsieur Chevallier. Nous étions présents et nous avons visité le régiment. Ils nous ont expliqué qu'il y avait quatre compagnies dont trois parrainées par des communes. Ce parrainage consiste dans un premier temps à une disponibilité des soldats sur des événements particuliers. Le 11 novembre, vous avez pu vous rendre compte qu'ils étaient là en armes, et je peux vous dire que les enfants étaient impressionnés. Ils sont présents aux événements officiels. Deuxièmement, ils organisent des événements pour les enfants et ça c'est important. Le 29 janvier, ils organisent un cross, d'ailleurs nous avons un membre du RCS qui est monsieur Vigneron qui est un administré. Le cross se fera avec les soldats et les enfants. Alors vous imaginez bien qu'ils ne vont pas faire le même parcours. Ils encadrent les enfants du CP au CM2, ils les font courir 800 m et les initient au sport. Le RCS est le seul régiment en France qui soutient les combattants dans le monde entier : ils sont là pour monter les tentes pour les infirmeries, ils s'occupent de la morgue, de la logistique, de la boulangerie, ils font les douches. On a découvert un matériel étonnant avec des tentes qui se déplient en 4 secondes. Là où c'est intéressant, c'est qu'ils peuvent nous fournir du pain lors de fêtes, nous prêter du matériel,... En contrepartie, la commune peut leur prêter le stade de foot pour faire un match, ils peuvent venir dans notre salle des fêtes pour fêter des événements – mais ils ont déjà des bâtiments pour ça – ils pourraient défiler, c'est un échange et même beaucoup plus que ça. Ils peuvent aussi venir à l'école pour les CM2, présenter l'armée, à quoi ça sert, ils sont tout à fait disponibles pour nous proposer des formations diverses et variées. Ou même pour présenter leurs

métiers, parce qu'ils sont boulangers, frigoristes, donc ils font des métiers que les enfants pourront faire plus tard, donc c'est passionnant.

M. CHEVALLIER : d'ailleurs, pendant les vœux de madame le Maire, on a eu une discussion avec une personne qui était avec vous avant, Didier Ferriol, qui est très intéressé pour venir avec moi visiter la caserne et s'entretenir avec des militaires.

Mme VIGNON : il adore monsieur Ferriol, il a trouvé super.

M. CHEVALLIER : il a trouvé l'idée géniale de faire venir un peloton d'honneur pour les cérémonies du 11 novembre et forcément ça va continuer pour le 8 mai.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : là monsieur Ferriol s'exprime en tant que président des anciens combattants, ce qui est normal, c'est très bien.

Mme VIGNON : nous trouvons ça bien.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : c'est très bien le partenariat.

M. CHEVALLIER : pour des personnes âgées qui ont fait des campagnes, je pense que d'avoir des soldats aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, ça les satisfait.

Mme VIGNON : ceci dit, ils nous ont dit que si nous avons un problème quelconque important à gérer, ils peuvent nous aider.

M. CHEVALLIER : on parle des militaires mais avec la nouvelle gendarmerie de Balma, on a aussi une excellente entente et on peut leur demander des choses s'il se passe des choses à Flourens comme à Dammartin-en-Goële. Et ils sont prêts aussi à faire des démarches au niveau des écoles, les militaires aussi.

Mme CAMUS : j'ai une dernière remarque à faire, j'ai vu sur le site que vous aviez mis un hommage aux 12 victimes alors qu'il y en a 17 alors c'est dommage.

M. MERVILLE : c'était la première liste suite au mercredi, il est vrai que je n'ai pas rajouté les autres.

Mme CAMUS : C'est bien de le dire mais c'est un peu gênant

M. MERVILLE : on va le rajouter.

Mme FAURE : en regardant le site, j'ai appris qu'il allait y avoir le cross des militaires dont vous avez parlé, une pièce de théâtre des Amyglottes de Drémil, un duathlon. Je suis étonnée car je fais partie de la commission sports et loisirs et je n'en ai pas entendu parler, je l'ai vu sur le site.

M. GRIGIS : est-ce qu'on a eu une commission récemment madame Fauré ?

Mme FAURE : non

M. GRIGIS : donc effectivement, je pourrais prendre la parole à chaque conseil municipal pour annoncer les évènements ou les manifestations qu'il va y avoir, mais cela s'est organisé pendant la période des fêtes.

Mme FAURE : mais alors excusez-moi, mais la commission n'a plus de raison d'être si vous organisez les choses avant et que vous fassiez la commission après pour nous dire, voilà au 31 janvier on a les Amyglottes au théâtre

Mme MERVILLE-COMET : Ceci dit aux dernières manifestations, cela a été annoncé publiquement.

M. GRIGIS : en quoi cela vous dérange, si ce n'est que vous n'avez pas été consultée, tout comme les autres membres de la commission sport et loisirs sachant que les pièces de théâtre seraient plus sur la commission culture aussi.

Mme CAMUS : je fais partie de la commission culture et je ne suis pas informée non plus.

M. GRIGIS : non, mais c'est bien ce que je dis, ne bondissez pas dès que je dis une parole sans...

Mme FAURE : non mais moi je m'interroge sur l'utilité des commissions. Parce que la façon que nous avons de travailler en commission, on organisait les évènements à ce moment-là et on les apportait au conseil municipal et ensuite on les mettait sur le site. Là, elles sont sur le site, on fait partie de la commission et nous ne sommes pas au courant. Je suis agréablement surprise de voir qu'il y a des choses qui vont se faire.

Mme MERVILLE-COMET : pour suivre le rythme de monsieur Grigis, il faudrait faire une commission par semaine, parce qu'il est tout le temps à la mairie.

M. CORTES : on y a travaillé, on sait ce que c'est. Vous avez un fonctionnement différent du nôtre mais il n'est pas plus à la mairie tous les jours que ce que nous avons à faire à la mairie. Ceci étant vous avez un système différent qui vous est propre, vous pouvez aussi entendre qu'il y a des gens qui se sont inscrits en commission pour travailler et qui ne travaillent pas parce que l'information ne passe pas, vous pouvez l'entendre. Je trouve légitime que l'on puisse entendre ce genre de choses. Aujourd'hui, il y a des mises en place de comités consultatifs extérieurs, c'est très bien. L'idée qu'on avait fait passer au début c'est de dire il y a les idées des comités consultatifs qu'on va transcrire en commissions pour les amener au conseil municipal.

Mme VIGNON : c'est exactement ça

M. CORTES : aujourd'hui, on n'a pas eu un seul compte-rendu de comité consultatif au conseil municipal.

Mme MERVILLE-COMET : les comptes rendus de comités consultatifs ne se font pas en conseil municipal.

M. CORTES : au moins, qu'on ait l'information, savoir ce qui se dit, là aujourd'hui, c'est votre système de fonctionnement, ce n'est pas une critique de ce système, mais ce que je voudrais, c'est que vous entendiez notre position. J'ai entendu le jour des vœux de madame le Maire que vous étiez satisfaite du travail des élus de la majorité municipale, j'ai trouvé dommage que nous soyons mis de côté dans le travail parce que justement vendredi on avait passé un certain nombre d'heures à travailler ensemble.

Mme VIGNON : absolument.

M. CORTES : je trouve cela dommage mais permettez-nous de vous faire des remarques là-dessus.

Mme VIGNON : je vous permets de faire toutes les remarques qui soient. Je n'ai pas de soucis avec ça.

M. CORTES : essayez d'entendre qu'il y a des gens qui se sont inscrits dans des commissions municipales, qui sont faites pour traiter des sujets sur la commune, et si on s'aperçoit que les sujets n'y sont pas traités, il ne faut pas s'étonner que derrière, il y ait une participation moindre, c'est tout. Moi j'en ai fait mon deuil des commissions mais voilà.

Mme MERVILLE-COMET : il y en a eu une dernière où vous n'étiez pas mais depuis il n'y en a pas eu de nouvelles.

M. CORTES : oui, oui il y a pas eu. D'accord, c'est bien ce qu'on dit.

Mme MERVILLE-COMET : à la dernière, vous n'y étiez pas.

Mme CAMUS : pour le dernier Regards, on n'y a pas participé, on ne l'a pas relu, ce qui est regrettable parce que cela aurait évité quelques...

Mme VIGNON : vous cherchez des choses madame Camus

Mme CAMUS : je ne pouvais pas savoir qu'il y avait un Regards qui se faisait, je ne sais pas qui l'a fait, on ne l'a pas relu, on ne l'a pas dans la boîte aux lettres alors que je fais partie de la commission communication.

Mme VIGNON : madame Camus il faut quand même être clair, si vous faites partie de la commission, c'est parce que la loi nous y oblige, on est bien d'accord.

Mme CAMUS : alors que les choses soient claires.

Mme VIGNON : c'est très clair.

M. CORTES : allez, sur ce, je m'en vais.

Mme VIGNON : non mais attendez, je n'ai pas fini.

M. CORTES : non, non...

Mme VIGNON : la séance n'est pas terminée. La loi nous oblige...

M. CHEVALLIER : c'est vrai, c'est comme pour la marche ce dimanche...

Mme VIGNON : vous n'étiez pas là

Mme FAURE : moi j'étais là

Mme VIGNON : effectivement, vous étiez là

M. CORTES : moi, j'étais à Toulouse.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE : moi j'étais à Paris. Bonsoir.

Mme FAGET : nous avons été démocratiques en vous laissant participer au conseil municipal parce qu'après les élections, vous pouviez ne pas y être, il faut quand même le dire ça. Il y a des choses qu'il vous faudra apprendre.

M. GRIGIS : après il faut que vous entendiez aussi que ce n'est pas qu'à nous de venir vous solliciter tout le temps, si vous voulez des informations ou voulez en donner, vous avez des adjoints en charge. Bonne soirée !

Les 4 membres de l'opposition quittent la salle avant la clôture du conseil municipal.